



Bureau communautaire Du Mardi 24 janvier 2023

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Présents : M. Claude REVEL, Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Olivier BRUN, Mme Myriam GAIRAUD, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ

Excusés : M. Bernard COSTE, M. Gérald VALENTINI

Rapporteur : Claude REVEL

Approbation de la convention de prestation de service avec l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) de l'Hérault et la Communauté de communes du Clermontais

Monsieur REVEL rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoirs au bureau communautaire pour prendre toute décision relative aux sollicitations et attributions des subventions ou de participations pour le financement en section de fonctionnement ou d'investissement pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité, lorsque les crédits sont prévus au budget annuel.

Dans le cadre des actions de sécurité et de prévention de la délinquance, une convention lie le Conseil Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CISPD) du Clermontais et l'association l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) de l'Hérault.

L'action menée par l'EPE, intitulée « soutien à la parentalité » s'inscrit dans un cadre plus large de points écoute animés par l'EPE 34 sur le territoire Cœur d'Hérault, et en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Hérault (DEF), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), l'Agence Régionale de Santé (ARS) les communes de Lodève, Gignac et Paulhan.

Ces permanences permettent de :

- Accueillir et répondre aux questions diverses des jeunes et les soutenir,
- Aider les parents dans leurs compétences éducatives et leur proposer des entretiens individuels et/ou des groupes de parole pour échanger sur les questions éducatives,
- Contribuer à la prévention des dysfonctionnements familiaux (isolement, ruptures, carences éducatives, violences...) en proposant des médiations parents/enfants.

Le public visé sont des enfants et jeunes de 0 à 25 ans, ainsi que leurs parents. En moyenne, le nombre de personnes est évalué à 80 familles en moyenne sur une année.

L'action prend effet au 01^{er} Janvier 2023 et se termine au 31 Décembre 2023.

Les lieux des permanences du Point Ecoute sont :

- Les locaux mis à disposition par l'Agence Départementale de la Solidarité Cœur d'Hérault, place Jean Jaurès – Clermont l'Hérault,
- Les locaux mis à disposition par le CCAS de Paulhan et de Clermont l'Hérault,

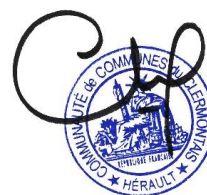
La participation financière sollicitée auprès de la Communauté de communes du Clermontais est de 6000 euros pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de prestation de service entre l'Ecole des parents et des Educateurs (EPE) de l'Hérault et la Communauté de communes du Clermontais,
- **ACTE** la participation financière de la Communauté de communes à hauteur de 6000 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 21 Février 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture

034-243400355-20230221-2023-07B-AU

Date de télétransmission : 23/02/2023

Date de réception préfecture : 23/02/2023